

CASINO SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €
Siège social : 1 Cours Antoine Guichard – 42 000 SAINT-ETIENNE
428 267 249 RCS SAINT-ETIENNE

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**Certifiés conformes
Le Président
M. Pascal RIVET**

DocuSigned by:
Pascal Rivet
F590C4326571457...

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	2022	2021
Produits d'exploitation		90 829	94 622
Charges d'exploitation		(88 647)	(93 960)
Résultat d'exploitation	3	2 182	662
Résultat financier	4	905	975
Résultat courant avant impôts		3 053	1 585
Résultat exceptionnel	5	(827)	(1 202)
Participation des salariés		(55)	(50)
Impôts	6	-	(122)
RESULTAT NET		2 171	211

DocuSigned by:

Pascal Rivet

F590C4326571457...

CASINO SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €
Siège social : 1 Cours Antoine Guichard – 42 000 SAINT-ETIENNE
428 267 249 RCS SAINT-ETIENNE
(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIEE UNIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2023**

(...)

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022).

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2.170.710,48 € en totalité sur le compte « *Report à nouveau* » qui s'élève ainsi, après affectation, à la somme de 3.170.923,39 €.

Conformément à l'article 243 bis du C.G.I, l'Associée Unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividende, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Montant dividende	du	Dividende distribué éligible à l'abattement de 40 %	Versement
2021	/		/	/
2020	/		/	/
2019	43 035,53 €		/	2020

Décision adoptée par l'Associée Unique.

(...)

CINQUIEME DECISION

(Pouvoir en vue des formalités)

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et, notamment, au JOURNAL LA LOI, une marque de la société « LEXTENSO » dont le siège social est : La Grande Arche – Paroi nord - 1, Parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense (552 119 455 RCS Nanterre) ou à Mme Claire Joannès ou à Mme Nabila LIEVRE ou à Mme Delphine SULIÉ.

Décision adoptée par l'Associée Unique.

(...)

**Extrait certifié conforme
Le Président
M. Pascal RIVET**

DocuSigned by:
Pascal Rivet
F590C4326571457...

CASINO SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €
Siège social : 1 Cours Antoine Guichard – 42 000 SAINT-ETIENNE
428 267 249 RCS SAINT-ETIENNE

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**Certifiés conformes
Le Président
M. Pascal RIVET**

DocuSigned by:
Pascal Rivet
F590C4326571457...

BILAN

ACTIFS

En milliers d'euros	Notes	2022	2021
Immobilisations incorporelles		630	630
Dépréciations et amortissements		(510)	(435)
	7	120	195
Immobilisations corporelles		2 699	2 695
Dépréciations et amortissements		(2 492)	(2 451)
	7	207	244
Immobilisations financières (a)		16 265	16 343
Dépréciations		-	-
	8	16 265	16 343
Total de l'actif immobilisé		16 593	16 781
Créances clients et comptes rattachés	9	18 278	20 794
Autres créances	9	18 221	38 490
Disponibilités		10	9
Total de l'actif circulant		36 509	59 293
Comptes de régularisation et assimilés (b)	10	34	54
TOTAL ACTIFS		53 136	76 129
(a) dont prêts à moins d'un an		610	610
(b) dont à plus d'un an		0	0

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

En milliers d'euros	Notes	2022	2021
Capitaux propres	11	13 881	11 712
Autres fonds propres		-	-
Provisions	12	8 170	12 551
Concours bancaires		85	41
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	13	501	54
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13	6 724	8 276
Dettes fiscales et sociales	13	23 667	35 457
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13	15	15
Comptes courants	13	67	146
Autres dettes	13	26	7 877
Dettes (a)		31 085	51 866
Comptes de régularisation et assimilés (a)		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		53 136	76 129
(a) dont : à moins d'un an		31 085	49 011
entre un et cinq ans		-	2 854
à plus de cinq ans		-	-

DocuSigned by:

 F590C4326571457...

CASINO SERVICES

Société par actions simplifiée

1 cours Antoine Guichard

42000 SAINT-ETIENNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

CASINO SERVICES

Société par actions simplifiée

1 cours Antoine Guichard
42000 SAINT-ETIENNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'associé unique de la société CASINO SERVICES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CASINO SERVICES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans les notes 2 et 19 de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 15 septembre 2023

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Vanessa GIRARDET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

BILAN

ACTIFS

En milliers d'euros	Notes	2022	2021
Immobilisations incorporelles		630	630
Dépréciations et amortissements		(510)	(435)
	7	120	195
Immobilisations corporelles		2 699	2 695
Dépréciations et amortissements		(2 492)	(2 451)
	7	207	244
Immobilisations financières (a)		16 265	16 343
Dépréciations		-	-
	8	16 265	16 343
Total de l'actif immobilisé		16 593	16 781
Créances clients et comptes rattachés	9	18 278	20 794
Autres créances	9	18 221	38 490
Disponibilités		10	9
Total de l'actif circulant		36 509	59 293
Comptes de régularisation et assimilés (b)	10	34	54
TOTAL ACTIFS		53 136	76 129
(a) dont prêts à moins d'un an		610	610
(b) dont à plus d'un an		0	0

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

En milliers d'euros	Notes	2022	2021
Capitaux propres	11	13 881	11 712
Autres fonds propres		-	-
Provisions	12	8 170	12 551
Concours bancaires		85	41
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	13	501	54
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13	6 724	8 276
Dettes fiscales et sociales	13	23 667	35 457
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13	15	15
Comptes courants	13	67	146
Autres dettes	13	26	7 877
Dettes (a)		31 085	51 866
Comptes de régularisation et assimilés (a)		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		53 136	76 129
(a) dont : à moins d'un an		31 085	49 011
entre un et cinq ans		-	2 854
à plus de cinq ans		-	-

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	2022	2021
Produits d'exploitation		90 829	94 622
Charges d'exploitation		(88 647)	(93 960)
Résultat d'exploitation	3	2 182	662
Résultat financier	4	905	975
Résultat courant avant impôts		3 053	1 585
Résultat exceptionnel	5	(827)	(1 202)
Participation des salariés		(55)	(50)
Impôts	6	-	(122)
RESULTAT NET		2 171	211

ANNEXE

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Casino Services est une société constituée sous forme de société par actions simplifiées (SAS). Le siège social de la Société est situé 1, Cours Antoine Guichard, 42008 Saint-Etienne.

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés.

La société exerce une activité de prestations de services.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31/12/2022.

NOTE 1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

▪ Impact de la guerre en Ukraine et de la crise économique sur les comptes annuels

La situation géopolitique en Europe de l'Est s'est aggravée le 24 février 2022, à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Le Groupe n'exerce pas d'activités en Ukraine, en Russie, ni en Biélorussie ; il n'y détient aucun actif, aucune participation dans des entités, et n'est bénéficiaire d'aucun contrat de franchise. Le Groupe n'est pas affecté de manière significative par les restrictions et les sanctions commerciales imposées par certains États à la Russie. Cependant, le conflit continue d'affecter fortement l'économie et les marchés des capitaux mondiaux et exacerbe une situation déjà difficile sur le plan économique, découlant notamment de l'accélération de l'inflation et de la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales. Ainsi, les contrôles à l'exportation/importation et les sanctions économiques prises à l'encontre de la Russie peuvent avoir des effets négatifs sur les activités du Groupe, sa chaîne d'approvisionnement, ses partenaires commerciaux ou ses clients. De même, les effets indirects se traduisant par une hausse de l'inflation, la fluctuation des prix de l'énergie et des matières premières entraînent une augmentation des coûts de transport et des coûts d'achat de certains produits.

Tous ces effets peuvent interrompre la capacité du Groupe à fournir certains produits et entraîner des changements dans les habitudes d'achat des clients et des modifications de la structure des coûts (notamment stocks, frais de transport ainsi que masse salariale) et en conséquence se traduire par des incidences potentiellement défavorables sur notre résultat d'exploitation, notre situation financière et nos flux de trésorerie. Le groupe Casino n'a pas rencontré de problèmes significatifs d'approvisionnement au cours de l'exercice, malgré quelques ruptures localisées et temporaires. Toutefois, dans un contexte d'approvisionnement tendu, le Groupe est pleinement mobilisé pour assurer un approvisionnement régulier, en augmentant par exemple les stocks de sécurité dans certaines catégories sensibles, afin d'améliorer la disponibilité des produits à des conditions d'achat favorables.

Le Groupe n'opère pas dans ces pays en conflit mais continue de surveiller les effets de la guerre et ses expositions indirectes.

▪ Autre fait marquant de l'exercice

En avril 2022, Casino Services a procédé à la cession des prêts 1% logement pour un montant net de 152 K€.

NOTE 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Généralités

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général ainsi que l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes

annuels.

La Société s'appuie sur le support financier du groupe Casino dans lequel Casino, Guichard-Perrachon et certaines de ses filiales sont entrées en procédure de conciliation le 25 mai 2023 (voir note 19) de façon à mener à terme différentes réflexions stratégiques majeures sur l'évolution future du Groupe. Cette procédure a également pour objectif de permettre au groupe Casino d'engager des discussions avec ses créanciers financiers dans un cadre juridiquement sécurisé. En conséquence, l'activité de l'exercice 2023 et des exercices suivants de la Société sera affectés par l'issue de cette procédure de conciliation qui trouvera un terme au plus tard le 25 octobre 2023.

Le 28 juillet 2023, le groupe Casino a annoncé avoir conclu le 27 juillet 2023 un accord de principe avec le Consortium (EP Global Commerce a.s., Fimalac, Attestor) et certains de ses principaux créanciers, sous l'égide des conciliateurs et du Comité Interministériel de restructuration industrielle (CIRI), visant à renforcer la structure des fonds propres du Groupe et à restructurer sa dette financière ("Accord de Principe").

Étant donné les étapes juridiques restant à franchir pour mettre en œuvre l'Accord de Principe, la situation à ce jour reste incertaine quant à la continuité d'exploitation du groupe Casino et donc de la Société dont le financement dépend de ce dernier. Par conséquent, la Société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cadre normal de son activité.

Malgré l'incertitude significative que génère cette situation sur la continuité d'exploitation, le Président estime néanmoins approprié d'établir les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 selon le principe de continuité d'exploitation compte tenu de l'issue positive attendue du processus de conciliation au niveau du groupe Casino qui devrait lui permettre de continuer à disposer des moyens nécessaires à la poursuite du support financier sur lequel la Société s'appuie.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros. Les montants indiqués dans les états financiers sont arrondis au millier d'euro le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers sociaux requiert de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. La Société revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont :

- ⇒ les hypothèses retenues dans l'estimation des dépréciations des créances clients,
- ⇒ l'estimation des engagements de retraite en ce qui concerne les hypothèses de calculs retenues,
- ⇒ les provisions pour risques et charges en considération des éléments contractuels et juridiques.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport. Elles sont constituées principalement de logiciels.

Une dépréciation ramène la valeur comptable à la valeur actuelle si elle est inférieure, la valeur actuelle étant appréciée notamment en fonction de critère de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans suivant la durée prévisionnelle d'exploitation des projets. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les logiciels de type ERP sont amortis sur une durée de 8 années.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon la spécificité de chaque immobilisation. La différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement économique est constatée en provision pour amortissement dérogatoire.

La survenance de certains évènements particuliers de type fermeture, sinistre, obsolescence supérieure au taux d'amortissement, conduit, au cas par cas, à des dépréciations.

Les durées d'amortissement retenues pour les principaux postes sont les suivantes :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Agencement, modifications ou transformation des locaux	20 à 40 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans
Matériels de transports	4 ans
Matériels et mobiliers de bureau	10 ans
Matériels informatiques	5 ans
Agencements, aménagements, installations diverses (matériels)	10 à 20 ans

La base d'amortissement est le prix de revient des immobilisations avec une valeur résiduelle nulle.

Pour les biens provenant de fusions ou d'apports, l'amortissement est calculé sur la durée résiduelle restant à courir dans la société d'origine.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont détaillées en note 6.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Le cas échéant, elles sont dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La provision est calculée selon une matrice utilisant des pourcentages de dépréciation de la créance en fonction de son retard de paiement.

La dépréciation est individualisée par client et le cas échéant ajustée en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client, des garanties apportées ou de l'environnement économique.

Groupe et associés

Les sociétés du groupe utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux type de flux :

- ⇒ des flux de financement entre CASINO FINANCES et les filiales,
- ⇒ des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du Groupe

Afin d'éviter l'accroissement du solde de ces comptes, une opération de compensation appelée « équilibrage », est effectuée périodiquement.

Provisions

Toute obligation de la Société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les cadres et employés qui cessent leur activité bénéficient d'une allocation de départ à la retraite en fonction de leur ancienneté.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits accumulés en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction des hypothèses actuarielles telles que les augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ en retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.

La dette prévisionnelle correspondant à l'intégralité des droits acquis par les cadres et employés est comptabilisée en provision pour charges. L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales.

La variation des écarts actuariels sur les engagements de retraite est comptabilisée en résultat en application du principe du corridor avec étalement des écarts qui excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des actifs de couverture. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail pendant toute la période de travail des salariés, font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, les provisions, le cas échéant, jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Résultat exceptionnel

Cette rubrique enregistre les effet de deux type d'éléments :

- ⇒ les éléments qui par nature ne rentre pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante de la société tels que les cessions d'actifs non courants et les pertes de valeur d'actifs non courants ;
- ⇒ les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concept) et les provisions et charges pour litiges et risques.

Impôts sur les bénéfices

La société Casino Services fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Casino, Guichard-Perrachon SA.

L'économie d'impôts résultant de déficits transmis à Casino, Guichard-Perrachon SA ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

Dans ces conditions, la société Casino Services comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû, en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3. RESULTAT D'EXPLOITATION

Décomposition

En milliers d'euros	2022	2021
Prestations de services	75 101	84 383
Subventions d'exploitation	7	14
Transfert de charges	3 390	57
Autres produits	1 214	2 346
Reprises sur provisions et dépréciations	11 117	7 822
Produits d'exploitation	90 829	94 622
Autres achats et charges externes	(18 538)	(17 670)
Impôts et taxes	(2 673)	(2 969)
Frais de personnel	(59 795)	(65 584)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :		
- sur immobilisations	(116)	(236)
- sur risques et charges	(7 517)	(7 204)
Autres charges	(8)	(297)
Charges d'exploitation	(88 647)	(93 960)
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 182	662

Prestations de services

En milliers d'euros	2022	2021
Mise à disposition de personnel	7 044	13 117
Frais de fonctionnement	63 279	64 440
Prestations diverses	4 778	6 826
Prestations de services	75 101	84 393

Le chiffre d'affaires est reconnu à la date de réalisation de la prestation.

Le chiffre d'affaires est constitué de la prestation de service administrative et fonctionnelle dispensée exclusivement aux sociétés du groupe, notamment en matière de support dans les domaines administratif et financier, ressources humaines, stratégie et achats non marchands.

Le chiffre d'affaires est réalisé à hauteur de 99% avec des sociétés françaises (99% en 2021).

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation concernent essentiellement des reprises sur provisions pour 11 117 K€ (7 822 K€ en 2021) (Voir note 11), dont 9 072 K€ de reprise de provision indemnités fin de carrière (6 563 K€ en 2021), et des transferts de charges pour 3 390 K€ (57 K€ en 2021).

Charges de personnel

En milliers d'euros	2022	2021
Salaires et traitements	43 279	47 961
Charges salariales	16 393	17 562
Intéressement	124	62
Prestations de services	59 796	65 585

La diminution des charges de personnel de l'exercice s'explique principalement par la baisse des effectifs.

Effectifs moyens

En nombre	2022	2021
Cadres	293	303
Agents de maîtrise	37	42
Employés	65	67
Total	395	412

NOTE 4. RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	2022	2021
Produits nets sur intérêts comptes courants	427	477
Produits net sur intérêts des prêts long terme	606	606
Coût Mobilisation des prêts effort construction (i)	-128	-108
RESULTAT FINANCIER	905	975

- (i) La diminution des produits nets s'explique principalement par l'augmentation des coûts liés à la mobilisation des prêts efforts construction pour un nominal de 280 milliers d'euros en 2022 (taux intérêts de 2.08 %) et 319 milliers d'euros en 2021 (taux d'intérêts 1.91 %).

NOTE 5. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	2022	2021
Produits pour risques et charges exceptionnelles (i)	782	(949)
Autres produits et charges exceptionnels	(1 610)	(274)
Amortissements dérogatoires nets des reprises	1	18
Résultats de Cessions d'immobilisations	0	3
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(827)	(1 202)

- (i) Voir détail à la note 11

Le résultat exceptionnel négatif est essentiellement composé des charges et variations de provisions liées aux plans d'actions gratuites accordés aux salariés et de dotations de provisions juridiques.

NOTE 6. IMPOTS

En milliers d'euros	2022	2021
Résultat courant	3 053	1 585
Résultat exceptionnel	(827)	(1 202)
Participations des salariés aux résultats de l'entreprise	(55)	(50)
Résultat avant impôts	2 171	333
Impôts sur les bénéfices	0	(122)
Impôts sur les bénéfices	0	(122)
RESULTAT NET	2 171	211

Au 31 décembre 2022, l'impôt est calculé au taux normal de 25% majoré de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

La société Casino Services fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société-mère est Casino, Guichard-Perrachon. L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à CASINO, Guichard-Perrachon SA ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de

créance. Dans ces conditions, la société Casino Services comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû, en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant total du déficit fiscal reportable au 31 décembre 2022 est de 6 909 milliers d'euros, intégralement constaté pendant la période d'intégration.

NOTE 7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Décomposition

En milliers d'euros	2022	2021
Concessions, brevet, droits similaires	630	630
Dépréciations et amortissements	(510)	(435)
Immobilisations incorporelles	120	195
Installations techniques, matériel, outillages	355	355
Amortissements	(355)	(355)
	-	-
Autres immobilisations corporelles	2 342	2 338
Amortissements	(2 137)	(2 096)
	205	242
Immobilisations corporelles en cours	2	2
Immobilisations corporelles	207	244
Total immobilisations incorporelles et corporelles	327	439

Variations

En milliers d'euros	Brut	Amt. et Dépr	Net
Au 1^{er} janvier 2021	4 794	(4 129)	665
Augmentations	70	(236)	(166)
Diminutions	(1 539)	1 479	(60)
Au 31 décembre 2021	3 325	(2 886)	439
Augmentations	5	(116)	(111)
Diminutions	-	-	-
Au 31 décembre 2022	3 330	(3 002)	328

NOTE 8. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Décomposition

En milliers d'euros	2022	2021
Prêts	16 242	16 312
Autres immobilisations financières	23	31
Dépréciations	-	-
	23	31
Immobilisations financières	16 265	16 343

Les immobilisations financières correspondent :

- au prêt consenti à Casino Finances à hauteur de 15 422 milliers d'euros (échéance : décembre 2024 et rémunération à taux fixe de 3,9%)
- aux intérêts sur prêt consenti à Casino Finances pour 610 milliers d'euros ;
- aux prêts consentis sur 20 ans à l'organisme collecteur dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort construction (PEEC) pour 211 milliers d'euros ;
- aux cautions au titre de baux immobiliers pour 23 milliers d'euros.

Les produits à recevoir compris dans les immobilisations financières sont composés des intérêts courus sur prêts pour 610 milliers d'euros.

Variations

En milliers d'euros	Brut	Amt. et Dépr	Net
Au 1^{er} janvier 2021	16 435	-	16 435
Augmentations	279	-	279
Diminutions	(371)	-	(371)
Au 31 décembre 2021	16 343	-	16 343
Augmentations	211	-	211
Diminutions	(288)	-	(288)
Au 31 décembre 2022	16 266	-	16 266

La variation sur l'exercice 2022 des immobilisations financières en valeur brute s'explique essentiellement par :

- la cession en avril 2022 des prêts 1% logement pour 280 milliers d'euros ;
- le versement à l'organisme collectant le 1% logement pour 211 milliers d'euros.

NOTE 9. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

En milliers d'euros	2022	2021
Créances clients et comptes rattachés	18 278	20 794
Autres créances d'exploitation	1 552	7 921
Créances diverses	332	333
Comptes-courants envers des sociétés apparentées	16 338	30 236
Dépréciation	-	-
	18 221	38 490
Créances clients et autres créances	36 499	59 284

En 2021, les autres créances d'exploitation étaient augmentées d'un avoir à recevoir constaté par Casino Services en fin d'année 2021, pour le compte des filiales du groupe, neutralisé par une dette (cf note 13) sans incidence sur les comptes de Casino Services.

Ces créances ont toutes une échéance inférieure à un an.

Le poste clients comprend 6 milliers d'euros de créances douteuses (194 milliers d'euros en 2021).

Les produits à recevoir compris dans les créances sont composés des opérations ci-dessous :

- créances clients et comptes rattachés pour 8 399 milliers d'euros ;
- autres créances pour 562 milliers d'euros ;
- intérêts sociétés apparentées pour 429 milliers d'euros.

NOTE 10. COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES

En milliers d'euros	2022	2021
Charges constatées d'avance	34	54
Comptes de régularisation et assimilés	34	54

Les charges constatées d'avance concernent des dépenses de frais généraux, d'honoraires et d'assurance enregistrées au cours de l'exercice et qui concernent l'exercice suivant.

NOTE 11. CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2022, le capital social de la Société est composé de 100 000 actions ordinaires de 1 euro nominal, détenu à 100% par Casino, Guichard-Perrachon.

En milliers d'euros	2021	Affectation du résultat 2021	Résultat 2022	Autres variations	2022
Capital	100	-	-	-	100
Primes	10 592	-	-	-	10 592
Réserve légale	10	-	-	-	10
Report à nouveau	789	211	-	-	1 000
Résultat de l'exercice	211	(211)	2 171	-	2 171
Provisions réglementées	10	-	-	(2)	8
Capitaux propres	11 712	-	2 171	(2)	13 881

Conformément à la décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2022, le bénéfice de l'exercice a été affectée au compte « report à nouveau ».

NOTE 12. PROVISIONS

Décomposition

En milliers d'euros	2022	2021
Provision pour litiges	-	3
Provision pour indemnités de départ à la retraite	4 828	6 397
Autres provisions pour risques et charges	3 342	6 151
Total provisions	8 170	12 551

Les autres provisions pour risques et charges se composent principalement des provisions pour médailles du travail, pour charges des plans d'actions gratuites et pour risques divers.

Variations

En milliers d'euros	2022	2021
Au 1^{er} janvier	12 551	12 154
Dotations	8 767	8 992
Reprises (i)	(13 149)	(8 595)
Au 31 décembre	8 170	12 551
Dont dotations / (reprises)		
- Exploitation	(3 600)	(553)
- Financier	-	-
- Exceptionnel	(782)	949
Total	(4 382)	397

(i) Dont reprises de provisions pour risques et charges devenues sans objet pour 243 milliers d'euros en 2022 et 182 milliers d'euros en 2021.

Détail des indemnités de départ à la retraite

PROVISION RETRAITES <i>En milliers d'euros</i>		Au 01/01		Variation exercice		Au 31/12		Ecart actuariel non comptabilisé		Engagement réel au 31/12	
Valeur actuarielle des engagements (A)		6 397		-1 569		4 828		1 133		5 961	
Actifs financiers de couverture (B)											
Provision (A + B)		6397		-1569		4828		1133		5961	
VARIATION PROVISION		Coût fin.	Rdt attendu	CSR (1)	Amortissem ent écart actuariel	Effet réduction et variation de périmètre	Charge exercice	Verst actifs	Rembour sement actifs	Presta. Versées	Variation exercice
Valeur actuarielle des engagements (A)		72		554	505	-1 211	-80			-1 489	-1 569
Actifs financiers de couverture (B)											
		72	0	554	505	-1 211	-80	0	0	-1 489	-1 569

(1) CSR = Coût des Services Rendus

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice sont les suivantes :

- taux d'augmentation annuelle des salaires : 2,50 %,
- âge de départ à la retraite : 64 ans,
- table de mortalité : tables TGH05 et TGF05,
- taux de charges sociales : 36%,
- taux de présence : taux moyen de 2018 à 2022,
- taux d'actualisation de la provision : 3,80 %.

NOTE 13. AUTRES DETTES

En milliers d'euros	2022	2021
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	501	54
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 724	8 276
Dettes fiscales et sociales	23 667	35 457
Autres dettes d'exploitation	-	7 080
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15	15
Comptes-courants envers des sociétés apparentées	67	146
Dettes diverses	26	797
Autres dettes	31 000	51 825
▪ dont à moins d'un an	31 000	48 970
▪ dont entre un et cinq ans	-	2 854
▪ dont à plus de cinq ans	-	-

La diminution des dettes fiscales s'explique principalement par la diminution des effectifs (voir note 3).

En 2021, les autres dettes d'exploitation étaient composées d'avoirs à étalir aux filiales du groupe, neutralisée par une créance (cf note 9) sans incidence sur les comptes de Casino Services.

Les charges à payer comprises dans les dettes sont composées des opérations ci-dessous :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 3 981 milliers d'euros,
- Dettes fiscales et sociales pour 12 502 milliers d'euros,
- Dettes sur immobilisations pour 13 milliers d'euros,
- Autres dettes pour 5 milliers d'euros.

NOTE 14. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Conformément au PCG (art.833-16), les informations sur les transactions conclues par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou en quasi-totalité ou entre sociétés soeurs détenues en totalité ou en quasi-totalité par une même société-mère ne sont pas mentionnées.

Il n'existe aucune convention avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui ne sont pas des conditions normales de marché.

NOTE 15. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements liés à l'activité courante

En milliers d'euros	2022	2021
Loyers mobiliers	89	214
Loyers immobiliers	-	102
Total des engagements réciproques	89	315

Passif éventuel

Dans le cadre normal de ses activités, la société est exposée à des actions judiciaires ainsi qu'à des contrôles fiscaux, sociaux et administratifs.

Tout risque clairement identifié et estimé avec une probabilité sérieuse de réalisation a fait l'objet d'une provision. En dehors de ces risques provisionnés, il n'existe aucun fait exceptionnel ni affaire contentieuse connue à la clôture de l'exercice, susceptible d'affecter les résultats, le patrimoine ou l'activité de la société.

NOTE 16. REMUNERATIONS BRUTES ALLOUEES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Le président et la directrice générale ne perçoivent aucune rémunération directe de la société.

NOTE 17. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Incluse dans un périmètre de consolidation, la société est dispensée de toute information sur les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

NOTE 18. INFORMATIONS SUR LE GROUPE CONSOLIDANT

La tête de groupe est la société Casino, Guichard-Perrachon SA, société anonyme à conseil d'administration (n° SIRET 554 501 171 32465), dont l'adresse est la suivante : 1 cours Antoine Guichard, 42 008 Saint-Etienne cedex 2.

Une copie des comptes consolidés peut être obtenue à cette adresse ou sur le site internet du groupe : www.groupe-casino.fr.

NOTE 19. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ouverture d'une procédure de conciliation (voir note 2)

Le 26 mai 2023 et dans le prolongement de ses communiqués du 24 avril 2023, le groupe Casino a annoncé avoir reçu l'accord de ses créanciers bancaires au titre du Term Loan B et de son crédit syndiqué RCF ainsi que de ses créanciers obligataires au titre des obligations Quatrim et des obligations non sécurisées émises par Casino et soumises au droit de l'état de New-York (venant à maturité en 2026 et en 2027) afin de pouvoir demander la nomination de conciliateurs sans que cette démarche ne puisse être considérée comme un défaut ou un cas de défaut.

Dans ce contexte, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a décidé d'ouvrir le 25 mai 2023 une procédure de conciliation au bénéfice de la société Casino Guichard-Perrachon SA et de certaines de ses filiales (Casino Finance, Distribution Casino France, Casino Participations France, Quatrim, Monoprix Holding, Monoprix, Monoprix Exploitation, Ségisor, Distribution Franprix, ExtenC, Geimex, RelevanC, Sédifrais, et Franprix Leader Price Holding), pour une durée initiale de quatre mois, éventuellement prorogeable d'un mois, et a désigné Thévenot Partners (Maître Aurélia Perdereau) et BTSG (Maître Marc Sénéchal) en qualité de conciliateurs.

Cette procédure a pour objectif de permettre au groupe Casino d'engager des discussions avec ses créanciers financiers dans un cadre juridiquement sécurisé. La procédure de conciliation concerne uniquement la dette financière de la société Casino Guichard-Perrachon SA et de certaines de ses filiales et n'aura aucune incidence sur les relations du groupe avec ses partenaires opérationnels (en particulier ses fournisseurs) et les salariés.

Le groupe Casino a communiqué le 26 juin 2023 la mise en œuvre de différents leviers afin de préserver sa liquidité pendant toute la période de conciliation (c'est-à-dire jusqu'au 25 septembre 2023, le cas échéant prorogée jusqu'au 25 octobre 2023 au plus tard) :

- la conclusion d'un accord avec l'Etat français afin de reporter le paiement des charges fiscales et sociales du Groupe dues entre mai et septembre 2023, soit un montant d'environ 300 millions d'euros ; et
- la suspension, pendant la durée de la période de conciliation (soit jusqu'au 25 octobre 2023 au plus tard), du paiement des intérêts (et autres commissions) dus par les sociétés en conciliation (soit environ 130 millions d'euros), ainsi que des échéances en principal d'emprunts qui sont dues au cours de cette période par les sociétés en conciliation (soit environ 70 millions d'euros). Les conciliateurs ont adressé aux créanciers concernés les demandes de suspension des paiements susvisés. Ils ont également sollicité des créanciers concernés qu'ils renoncent à déclarer toute exigibilité anticipée sur le fondement d'éventuels cas de défaut au titre des covenants financiers au 30 juin 2023 et 30 septembre 2023, ainsi que plus globalement à tout cas de défaut ou défaut croisé qui pourrait survenir au résultat de la suspension des paiements susvisés.

Le 27 juillet 2023, le groupe Casino a conclu un accord de principe avec EP Global Commerce a.s., Fimalac et Attestor et ses principaux créanciers, sous l'égide des conciliateurs et du CIRI, en vue du renforcement des fonds propres du Groupe et de la restructuration de son endettement financier. Ce même jour, les prêteurs au titre du RCF ont octroyé le waiver mentionné ci-dessus relatif aux covenants financiers pour la période se terminant le 30 juin 2023.